

Pixium Vision et Second Sight Medical Products annoncent le rapprochement de leurs activités, créant ainsi un leader mondial de la restauration de la vision

- L'opération vise à créer un leader mondial ayant le potentiel de traiter presque toutes les formes de cécité
- L'entreprise issue du rapprochement sera cotée au Nasdaq et bénéficiera de synergies commerciales et de développement aux États-Unis et en Europe
- Cette opération lui permettra d'accéder à davantage de sources de financement pour accélérer le développement et la commercialisation de ses produits
- Pixium Vision restera cotée sur Euronext Growth et deviendra le principal actionnaire de l'entité cotée au Nasdaq
- La réalisation de l'opération devrait intervenir à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre 2021
- Conférence téléphonique en Français prévue le 6 janvier 2021 à 18h00 CET/12pm ET

Paris, France et Los Angeles, Californie, États-Unis, 6 janvier 2021 – 6h00 CET – La société de bioélectronique Pixium Vision (Euronext Growth Paris - FR0011950641), qui développe des systèmes de vision bioniques innovants pour permettre aux patients ayant perdu la vue de vivre une vie plus autonome et la société Second Sight Medical Products, Inc. ("Second Sight") (Nasdaq : EYES) qui développe, fabrique et commercialise des prothèses visuelles implantables destinées à créer une forme de vision artificielle utile pour les personnes aveugles, ont annoncé aujourd'hui avoir conclu un accord définitif en vue de leur rapprochement. Aux termes de cet accord, Pixium Vision apportera à Second Sight l'ensemble de sa technologie de neuromodulation utilisée dans le traitement de la cécité et recevra, en rémunération de cet apport, 60 % du capital de Second Sight (avant réalisation de la levée de fonds projetée dans le cadre de cette opération) et deviendra ainsi le principal actionnaire du nouvel ensemble. L'entité issue de ce rapprochement se concentrera sur la stimulation rétinienne avec son Système Prima.

Dans le cadre de cette opération, une nouvelle filiale sera créée pour travailler sur la stimulation corticale avec la technologie du dispositif Orion. La société issue du rapprochement détiendra 40 % de la nouvelle filiale et aura la priorité sur l'obtention des droits exclusifs de commercialisation du dispositif Orion à l'échelle mondiale.

Deux entreprises complémentaires leaders du secteur de la restauration de la vision à l'échelle mondiale

L'objectif principal de ce rapprochement est de créer un leader de la restauration de la vision. Le Système Prima développé par Pixium Vision, pour lequel l'essai pivot en Europe a commencé en 2020, a le potentiel de restituer la perception visuelle, d'améliorer considérablement la qualité de vie et de restaurer un certain niveau d'autonomie pour les personnes atteintes de dégénérescence maculaire sèche liée à l'âge. Second Sight, leader dans les dispositifs de neuromodulation implantables pour traiter la cécité, est le créateur d'Argus II, premier dispositif au monde à recevoir l'approbation de la FDA et le marquage CE pour la vision artificielle chez les personnes atteintes de rétinopathie pigmentaire au stade avancé. Elle développe actuellement Orion, un dispositif de stimulation corticale qui contourne l'œil malade et pourrait permettre une nouvelle forme de vision.

« Notre projet de rapprochement avec Second Sight sera source d'opportunités exceptionnelles pour les deux entreprises, étant donné la synergie de nos modèles économiques et la complémentarité de nos implantations respectives en Europe et aux États-Unis. Pixium Vision est bien placée pour poursuivre le développement du

*très prometteur Système Prima : nous avons lancé l'étude pivot PRIMavera et avons assuré notre financement jusqu'à fin 2021. Cette opération, y compris la clôture du financement proposé, devrait nous fournir des ressources suffisantes pour sécuriser notre trésorerie au-delà de 2022 couvrant les résultats de PRIMavera » a indiqué **Lloyd Diamond, Directeur Général de Pixium Vision**. « Le conseil d'administration de Pixium a évalué de nombreuses propositions financières très intéressantes et a conclu que le rapprochement avec Second Sight offrait à nos deux entreprises, très complémentaires, une configuration idéale pour poursuivre le développement de traitements prometteurs dans des domaines où il existe un important besoin médical non satisfait. Les stratégies des deux conseils d'administration sont parfaitement alignées. »*

Ces technologies complémentaires pourraient traiter de nombreuses formes de cécité dues aux maladies dégénératives de la rétine ainsi qu'au glaucome, aux maladies ou aux traumatismes du nerf optique. Elles s'adressent également à un public plus large, notamment les ophtalmologues, chirurgiens et neuroscientifiques. Par ailleurs, le poids de la nouvelle entité issue du rapprochement devrait lui permettre un accès plus facile aux sources de financement, facilitant et accélérant ainsi le développement technologique et clinique nécessaire pour rendre ces technologies révolutionnaires accessibles aux patients.

« La nouvelle organisation prévoit que la filiale issue du rapprochement se concentrera exclusivement sur la vision corticale et le dispositif Orion, qui a le potentiel de traiter presque toutes les formes de cécité », a déclaré **Matt Pfeffer, Directeur Général par intérim de Second Sight**. « La nouvelle organisation devrait accélérer le programme Orion. »

« 285 millions de personnes dans le monde souffrent d'une forme de déficience visuelle. Parmi eux, environ 40 millions sont complètement aveugles. Les causes de la cécité sont nombreuses et le rapprochement de Pixium Vision et de Second Sight offre le potentiel d'apporter des traitements innovants aux patients pour lesquels il n'existe aujourd'hui aucune option de traitement clinique », a expliqué le **professeur José-Alain Sahel**, Président du département d'ophtalmologie de l'école de médecine de l'Université de Pittsburgh, Directeur du centre d'ophtalmologie de l'UPMC (University of Pittsburgh Medical Centre), titulaire de la chaire financée par la Eye & Ear Foundation de Pittsburgh, fondateur de l'Institut de la Vision de Pixium Vision et chercheur principal (Primary Investigator) des essais cliniques Argus.

Conseils juridiques : Brandford Griffith & Associés, Fenwick & West LLP et Bird & Bird AARPI pour Pixium Vision, DLA Piper LLP pour Second Sight Medical.

Conditions principales de la transaction

Le rapprochement interviendra conformément aux stipulations du protocole d'accord conclu entre Pixium Vision et Second Sight, en vertu duquel (i) Pixium Vision apportera à Second Sight tous ses actifs et passifs liés à sa technologie de neuromodulation utilisée dans le traitement de la cécité en échange de 34 876 043 actions ordinaires de Second Sight nouvellement émises, représentant 60 % des actions de Second Sight en circulation après dilution (à l'exclusion instruments dilutifs hors la monnaie) sur une base post-transaction/préfinancement, (ii) l'entité issue du rapprochement lèvera environ 25 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé et (iii) transférera ses actifs correspondant au programme Orion à une nouvelle filiale, dont environ 60 % des actions seront cédées aux actionnaires existants de Second Sight avant la réalisation du rapprochement.

Pixium Vision deviendra alors une société holding et le principal actionnaire de Second Sight.

Gouvernance de l'entité issue du rapprochement

Lloyd Diamond, Directeur Général de Pixium Vision, deviendra Directeur Général et Président Exécutif de la nouvelle entité. Le Conseil d'Administration de cette dernière, dont la nouvelle composition sera soumise au vote des actionnaires de Second Sight, comprendra sept membres :

- Trois administrateurs nommés par Pixium Vision, dont Lloyd Diamond ;
- Deux administrateurs nommés par Second Sight, choisis parmi ses administrateurs actuels ; et
- Deux administrateurs indépendants nommés conjointement par Pixium Vision et Second Sight.

Lloyd Diamond restera également Directeur Général de Pixium Vision et Matt Pfeffer deviendra Directeur Général de la nouvelle filiale dont l'activité sera concentrée sur la vision corticale et le dispositif Orion.

Prochaines étapes

Le conseil d'administration de Pixium Vision a approuvé la transaction. Le conseil d'administration de Second Sight a indiqué à l'unanimité que la transaction et l'exécution du protocole d'accord étaient dans l'intérêt de la société, et que la valeur des actions qui seront émises au profit de Pixium Vision en rémunération de son apport partiel d'actif représente une juste contrepartie financière. Le conseil d'administration de Second Sight a donc recommandé à l'unanimité – entre autres recommandations – à ses actionnaires de voter en faveur de la résolution approuvant l'émission d'actions ordinaires en contrepartie de l'apport de Pixium Vision. New Century Capital Partners a fourni au conseil d'administration de Second Sight une attestation d'équité indiquant que, à la date de celle-ci et sous réserve des hypothèses, limitations et réserves qui y sont énoncées, les 34 876 043 actions ordinaires devant être émises par Second Sight au profit de Pixium Vision représentent pour Second Sight une juste contrepartie. Certains administrateurs et dirigeants de Second Sight ont conclu des accords avec Pixium Vision en vertu desquels ils ont accepté d'exercer les droits de vote attachés à leurs actions Second Sight en faveur de l'émission d'actions et de soutenir la transaction.

La réalisation de l'opération devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2021 ou au début du deuxième trimestre 2021 et reste soumise au respect des conditions suspensives usuelles, notamment :

- Désignation par le Tribunal de commerce de Paris d'un ou plusieurs commissaires à la scission¹ ayant pour mission d'attester du caractère équitable de l'opération et remise des rapports par ce(s) commissaire(s).
- Autres conditions suspensives :
 - o Approbation de la transaction par les actionnaires de Pixium Vision et de Second Sight (actuellement prévue pour la fin mars 2021)
 - o Obtention des autorisations au titre du contrôle des investissements étrangers en France
 - o Réalisation de la levée de fonds de 25 millions de dollars par l'entité issue du rapprochement.

¹ Le rapport du ou des commissaires à la scission sera mis à la disposition des actionnaires de Pixium Vision sur le site Internet de Pixium Vision au moins 30 jours avant l'assemblée générale

Conférence téléphonique

Une conférence téléphonique en Anglais aura lieu le 6 janvier 2021 à 17h00 CET/11am ET pour discuter de la transaction et répondre aux questions éventuelles.

Une conférence téléphonique en Français aura lieu le 6 janvier 2021 à 18h00 CET/12pm ET pour discuter de la transaction et répondre aux questions éventuelles.

Participeront à cette conférence téléphonique :

- Lloyd Diamond – Directeur-Général de Pixium Vision
- Guillaume Renondin – Directeur financier de Pixium Vision
- Dr José-Alain Sahel – Président et professeur distingué du département d'ophtalmologie de l'école de médecine de l'université de Pittsburgh, fondateur de Pixium Vision et chercheur principal des essais cliniques Argus

Pour suivre cette conférence téléphonique, veuillez vous inscrire au lien suivant :

https://channel.royalcast.com/landingpage/pixiumvision/20210106_1/

Safe Harbor — Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines « déclarations prospectives » au sens des dispositions du cadre « Safe Harbor » de la loi des États-Unis *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les déclarations prospectives sont identifiables par des mots ou expressions tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « positionner », « futur », et par toute autre expression prédisant ou indiquant des tendances ou des événements futurs, ou qui ne relatent pas des faits avérés. Les déclarations faites dans le présent communiqué de presse sont des exemples de déclarations prospectives, notamment celles concernant le rapprochement d'entreprises proposé, y compris les avantages qui en découleraient, les plans d'intégration, les synergies et les opportunités attendues, la gestion et la gouvernance attendues de l'entreprise issue du rapprochement, et le calendrier prévu des transactions éventuelles envisagées par l'accord définitif. Les déclarations prospectives ne sont ni des faits avérés ni des garanties de performances futures. Elles sont basées uniquement sur les convictions, les attentes et les présomptions actuelles des dirigeants de Second Sight et de Pixium Vision. Les déclarations prospectives étant liées à l'avenir, elles sont intrinsèquement assujetties à des risques, des incertitudes et des évolutions de circonstances difficiles à prévoir et dont beaucoup sont hors de notre contrôle. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives. Par conséquent, vous ne devez vous fier à aucune de ces déclarations prospectives. Les facteurs importants qui pourraient causer des différences sensibles entre les résultats réels et ceux indiqués dans les déclarations prospectives sont notamment les suivants : (1) la survenance de tout événement, changement ou autre circonstance qui pourrait donner lieu à la résiliation du protocole d'accord ou faire échouer le rapprochement d'entreprises ; (2) l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée contre Second Sight ou Pixium Vision à la suite de l'annonce du protocole d'accord et du rapprochement d'entreprises ; (3) l'impossibilité de réaliser le rapprochement d'entreprises, notamment en raison de l'impossibilité d'obtenir l'approbation des actionnaires de Second Sight ou de Pixium Vision, de l'impossibilité d'obtenir le financement de 25 millions de dollars ou de l'impossibilité de réaliser une ou plusieurs des autres conditions de clôture prévues dans le protocole d'accord ; (4) la réception d'une offre non sollicitée d'une autre partie pour une autre opération commerciale qui pourrait interférer avec le rapprochement d'entreprises ; (5) l'impossibilité d'obtenir l'inscription des actions ordinaires de la société issue du rapprochement à la cote du Nasdaq après le rapprochement d'entreprises ; (6) le risque que l'annonce et la réalisation du rapprochement d'entreprises perturbent les projets et opérations en cours ; (7) la capacité à identifier les avantages anticipés du rapprochement d'entreprises, qui peuvent être affectés, entre autres, par la concurrence, la capacité de la société issue du rapprochement à croître, à gérer sa croissance de manière rentable et à conserver ses employés essentiels ; (8) les coûts liés au rapprochement d'entreprises ; (9) les changements dans les lois ou réglementations applicables ; (10) la possibilité que Second Sight puisse être affecté par d'autres facteurs économiques, commerciaux et/ou concurrentiels ; (11) l'impact de la COVID-19 sur les activités de la société combinée ; et (12) d'autres risques et incertitudes indiqués de temps à autre dans la circulaire de sollicitation de procurations qui sera déposée pour le rapprochement d'entreprises, y compris ceux figurant dans la rubrique « Facteurs de risque », et dans d'autres documents déposés par Second Sight auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*). Certains de ces risques et incertitudes pourraient être amplifiés à l'avenir par l'épidémie de COVID-19 et il pourrait y avoir des risques supplémentaires que Second Sight considère actuellement comme non significatifs ou qui sont inconnus. Une liste et une description plus détaillées des risques et des incertitudes figure dans le rapport annuel de Second Sight (Form 10-K) enregistré par la SEC le 19 mars 2020, rapport annuel (Form 10K/A) enregistré par la SEC

le 28 avril 2020, rapport annuel (Form 10-Q) enregistré par la SEC les 26 juin 2020, 13 août 2020 et 12 novembre 2020, et dans la sollicitation de procurations sur l'annexe 14A qui sera déposée auprès de la SEC par Second Sight en relation avec la transaction proposée, ainsi que dans d'autres documents que les parties sont susceptibles de déposer ou fournir à la SEC, et que vous êtes invités à lire. Toute déclaration prospective faite par nous dans ce communiqué de presse est basée uniquement sur les informations dont disposent actuellement Second Sight et Pixium Vision et n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite. Second Sight et Pixium Vision n'ont aucune obligation de mettre à jour publiquement toute déclaration prospective, écrite ou orale, qui pourrait être faite de temps à autre, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf dans le cas où la loi l'exigerait.

Second Sight, Pixium Vision, leurs administrateurs, cadres et employés respectifs et autres personnes, peuvent être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations auprès des détenteurs d'actions ordinaires de Second Sight en ce qui concerne l'opération proposée décrite dans le présent document. Les informations sur les administrateurs et les cadres dirigeants de Second Sight et sur les actions ordinaires de Second Sight qu'ils détiennent sont présentées dans le rapport annuel de Second Sight sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, déposé auprès de la SEC. D'autres informations concernant les intérêts des actionnaires concernés par la sollicitation de procurations seront incluses dans la circulaire de sollicitation relative à la transaction proposée lorsqu'elle sera disponible. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès des sources indiquées ci-dessous.

Informations complémentaires et où les trouver

Cette communication peut être considérée comme un document de sollicitation concernant la transaction proposée entre Second Sight et Pixium Vision. Second Sight a l'intention de déposer auprès de la SEC une circulaire de sollicitation de procurations préliminaire et une circulaire définitive, en rapport avec le rapprochement d'entreprises proposé et d'autres sujets. La circulaire définitive sera adressée par courrier aux actionnaires à la date de clôture des registres fixée pour le vote sur le rapprochement d'entreprises proposée. IL EST CONSEILLE AUX ACTIONNAIRES DE SECOND SIGHT ET AUX AUTRES PERSONNES INTERESSEES DE LIRE LA CIRCULAIRE PRELIMINAIRE DES QU'ELLE SERA DISPONIBLE AINSI QUE LES MODIFICATIONS EVENTUELLES QUI LUI SERAIENT APPORTEES. IL EST EGALEMENT CONSEILLE AUX ACTIONNAIRES DE SECOND SIGHT DE CONSULTER, LORSQU'ELLE SERA DISPONIBLE, LA CIRCULAIRE DEFINITIVE RELATIVE A LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR SECOND SIGHT POUR SON ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA POUR APPROUVER, ENTRE AUTRES, LE PROJET DE RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES, CAR CES DOCUMENTS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR SECOND SIGHT, PIXIUM VISION ET LE PROJET DE RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES. Les actionnaires de Second Sight peuvent également obtenir gratuitement une copie de la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire ou définitive, dès qu'elles seront disponibles, ainsi que d'autres documents déposés auprès de la SEC par Second Sight, sur le site Internet de la SEC (www.sec.gov) ou en adressant une demande à Second Sight Medical Products, Inc. 12744 San Fernando Road, Suite 400, Sylmar CA 91342, États-Unis. Les informations figurant sur les sites Internet mentionnés dans le présent communiqué de presse ou accessibles par leur intermédiaire ne sont pas incorporées par renvoi dans le présent communiqué de presse et n'en font pas partie.

Non-sollicitation

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une sollicitation de consentement ou d'autorisation de procuration concernant les titres ou la transaction proposée. Le présent communiqué de presse ne constitue pas non plus une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans les États ou juridictions au sein desquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification, en application des réglementations boursières de ces juridictions. Aucune offre de valeurs mobilières ne sera faite, sauf au moyen d'un prospectus répondant aux exigences de la Section 10 du *Securities Act* de 1933, telle que modifiée, ou d'une exemption de celle-ci.

À propos de Pixium Vision

Pixium Vision crée un monde de vision bionique pour permettre à ceux qui ont perdu la vue de récupérer leur perception visuelle et gagner en autonomie. Les systèmes de vision bionique de Pixium Vision sont associés à une intervention chirurgicale et à une période de rééducation. Le micro-implant sous-rétinien photovoltaïque sans fil du système Prima est en phase de test clinique chez des patients qui ont perdu la vue par dégénérescence rétinienne initialement en raison de la forme sèche de la Dégénérescence maculaire

atrophique liée à l'âge (DMLA sèche). Pixium Vision travaille en étroite collaboration avec des partenaires universitaires et certaines des institutions de recherche sur la vision les plus prestigieuses au monde, telles que : l'Université de Stanford en Californie, l'Institut de la Vision à Paris, le Moorfields Eye Hospital de Londres, l'Institute of Ocular Microsurgery (IMO) de Barcelone, l'University hospital de Bonn, et l'UPMC de Pittsburgh (Pennsylvanie, États-Unis). La Société est certifiée EN ISO 13485 et a reçu la qualification « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

Pour plus d'informations : <http://www.pixium-vision.com/fr>

Suivez-nous sur [@PixiumVision](https://twitter.com/PixiumVision); www.facebook.com/pixiumvision

[Linkedin www.linkedin.com/company/pixium-vision](https://www.linkedin.com/company/pixium-vision)



Pixium Vision est coté sur Euronext Growth à Paris.
Euronext Mnemo: ALPIX - ISIN : FR0011950641

Les actions Pixium Vision sont éligibles aux véhicules d'investissements avec incitation fiscale PEA-PME et FCPI

Pixium Vision est intégré à l'indice Euronext GROWTH ALL SHARES

À propos de Second Sight Medical Products, Inc.

Second Sight Medical Products, Inc. (NASDAQ: EYES) développe, fabrique et commercialise des prothèses visuelles implantables destinées à créer une forme de vision artificielle utile pour les personnes aveugles. Leader mondial reconnu dans le domaine des dispositifs de neuromodulation pour la cécité, la société s'est engagée à développer de nouvelles technologies pour traiter autant de personnes malvoyantes que possible. Le siège de la société se trouve à Los Angeles, Californie, aux États-Unis. Pour plus d'informations, voir <https://secondsight.com>.

Contacts

Pixium Vision

Guillaume Renandin

Directeur Financier

investors@pixium-vision.com

+33 1 76 21 47 68

Relations Médias

LifeSci Advisors

Sophie Baumont

sophie@lifesciadvisors.com

+33 6 27 74 74 49

Relations Investisseurs

LifeSci Advisors

Guillaume van Renterghem

gvanrenterghem@lifesciadvisors.com

+41 76 735 01 31

Second Sight Medical Products

Matthew J. Pfeffer

Chief Executive Officer

publicrelations@secondsight.com